

COLLOQUE

L'eau en partage

Par le département Droit- Économie-Management
de l'ENS Rennes et l'association UbiDEM



3 AVRIL 2026
9H30 - 17H15

**ÉCOLE NORMALE
SUPÉRIEURE DE
RENNES**

Direction :
Jean-Baptiste Lenhof





SOMMAIRE

Programme	4
Abstracts et présentation des intervenants	7
Thème 1 : Le partage de l'eau : un marché	8
Yann-Gael Prigent	9
Mathilde Guyot	10
Valérie Lamulle	11
Thème 2 : Le partage de l'eau, prospective et transition	12
Pierre Chadeaux	13
Ulrich Kevin Kianguenzi	14
Gilles Lhuilier	15
Thème 3 : Le partage de l'eau : source de conflits	16
Justine Le Floch	17
Victoria Chiu	18
David Lowing	19
Adrien Laurent et Louise Lecomte	20
Thème 4 : Les outils de partage de l'eau, les attentes	21
Gaëlle Petit	22
Jean-Baptiste Lenhof	23
Marie-Estelle Binet	24
Alexandre Mayol	25
Crédits et remerciements	26

PROGRAMME

9H30 ○ ACCUEIL

Thème 1 : Le partage de l'eau : un marché

10H00

Yann-Gael Prigent, Phd-Track

Droits d'usage et marchés : le cas ouest-américain
comme modèle alternatif de partage des ressources en eau

Mathilde Guyot, Doctorante ATER

Université Paris-Panthéon-Assas

L'eau, un bien commun face au marché. Concilier service public et concurrence
dans la distribution de l'eau.

Valérie Lamulle, Maître de conférences

Université Aix-Marseille

Externalités positives et efficacité de la gestion des ressources en eau en
France

TABLE RONDE – DÉBAT

Thème 2 : Le partage de l'eau, prospective et transition

11H00

Pierre Chadefaux, Doctorant

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

La gouvernance de l'eau

Ulrich Kevin Kianguenebeni, Enseignant-Chercheur

Université Marien Ngouabi, Brazaville

Le partage des eaux du fleuve du Congo : obstacles et défis

Gilles Lhuilier, Professeur – Membre senior de l'Institut Universitaire
de France

ENS Rennes – Université de Rennes

L'eau à l'âge de l'anthropocène (ou la propriété durable)

12H00

PAUSE REPAS

Thème 3 : Le partage de l'eau : source de conflits

13H00

Justine Le Floch, Doctorante

IAE, Paris Sorbonne

Contester pour gouverner : le rôle du contentieux dans les services d'eau en France

Victoria Chiu, Maître de conférences

Université Jean-Moulin Lyon 3

Les difficultés juridiques liées au partage des eaux transfrontalières

David Lowing, Maître de conférences

ENS Rennes – Université de Rennes

Justice distributive de l'eau : le cas des rivières polluées

Adrien Laurent et Louise Lecomte, Maîtres de conférences

Paris Dauphine – Université Jean-Moulin Lyon 3

Le conflit dans la gouvernance de l'eau : vers une approche agonistique des communs

14H00

TABLE RONDE – DÉBAT

14H30

PAUSE

Thème 4 : Les outils de partage de l'eau, les attentes

Gaëlle Petit, Maître de conférences

IEP Rennes

L'impact des politiques publiques sur la gestion territoriale de l'eau : étude de cas « Terre des sources »

Jean-Baptiste Lenhof, Maître de conférences HDR

ENS Rennes, Université de Rennes :

Partage de l'eau et outils contractuels

15H00

Marie-Estelle Binet, Professeure des universités

Université de Brest

L'impact des rappels informationnels sur la consommation d'eau potable : une étude expérimentale avec tarifications plus ou moins complexes.

Alexandre Mayol, Professeur des universités en sciences économiques

Université de Lille

Intermunicipal Cooperation and Utility Strategies : To Cooperate or Not to Cooperate ?

16H00

TABLE RONDE DÉBAT

16H30

SYNTHÈSE (Ubidem)

17H15 ○

CLÔTURE DU COLLOQUE

ABSTRACTS ET PRÉSENTATION DES INTERVENANTS

THÈME 1

Le partage de l'eau : un marché

Droits d'usage et marchés : le cas ouest-américain comme modèle alternatif de partage des ressources en eau

PAR YANN-GAEL PRIGENT

Phd Track

ABSTRACT

Droits d'usage et marchés : le cas ouest-américain comme modèle alternatif de partage des ressources en eau

L'eau, un bien commun face au marché. Concilier service public et concurrence dans la distribution de l'eau.

PAR MATHILDE GUYOT

Doctorante en droit public à l'Université Paris-Panthéon-Assas sous la direction de Thomas Perroud et ATER à l'Université de Cergy

Laboratoire de rattachement : Centre d'Études et de Recherches de Sciences Administratives et Politiques (CERSA)

ABSTRACT

La distribution d'eau potable repose en France sur une tension entre une logique de bien commun, consacrée par la qualification de patrimoine commun de la Nation, et une logique économique illustrée par la délégation à des opérateurs privés en situation d'oligopole. La loi Sapin de 1993 a introduit une concurrence pour le marché destinée à pallier l'impossibilité d'une concurrence par le marché dans un secteur de monopole naturel. Trente ans après, le bilan est contrasté : asymétries d'information entre collectivités et délégataires, concentration persistante de l'offre privée, insuffisance du contrôle ex post exercé par les autorités de concurrence. Le mouvement de remunicipalisation à travers la France illustre ces défaillances, sans pour autant constituer une réponse universelle. La présente contribution soutient que la légitimité du recours au droit de la concurrence dans la distribution de l'eau est subordonnée à deux conditions cumulatives que le droit français ne remplit pas complètement. La première est institutionnelle et liée à la création d'une fonction de régulation sectorielle intégrée, s'inspirant du modèle de l'ARERA italienne, capable de fixer des plafonds tarifaires, de comparer les performances des opérateurs et de réduire l'asymétrie d'information dans le modèle actuel. La seconde est substantielle, elle tient à l'intégration effective des coûts environnementaux dans la tarification, conformément à l'article 9 de la directive-cadre sur l'eau de 2000, afin de faire du prix un instrument de sobriété et de durabilité de la ressource. Ces deux conditions invitent donc à dépasser l'opposition entre gestion publique et gestion déléguée pour penser un cadre de régulation par objectifs.

Externalités positives et efficacité de la gestion des ressources en eau en France

PAR VALÉRIE LAMULLE

Maître de Conférences
Université Aix-Marseille

ABSTRACT

Externalités positives et efficacité de la gestion des ressources en eau en France

THÈME 2

**Le partage de l'eau,
prospective et transition**

La gouvernance de l'eau à l'épreuve des résultats. Vers une approche conséquentialiste du droit de l'eau.

PAR PIERRE CHADEFaux

Doctorant en droit public à l'Université Paris-Panthéon-Assas (sous la direction du professeur Thomas Perroud)

Laboratoire de rattachement : Centre d'Études et de Recherches de Sciences Administratives et Politiques (CERSA)

ABSTRACT

Le droit de l'eau s'est profondément transformé sous l'effet du droit européen, passant d'un droit de police à un « droit-programme » orienté vers l'atteinte d'objectifs écologiques. Pourtant, ses résultats demeurent insuffisants, qu'il s'agisse de la qualité des eaux, de la gestion quantitative de la ressource ou de la participation démocratique.

Cette contribution propose de dépasser le relatif silence de la doctrine sur l'effectivité du droit, en adoptant une approche conséquentialiste attentive aux effets réels des normes. Elle montre, d'une part, que la territorialisation du droit de l'eau, organisée à l'échelle des bassins versants, en fait un terrain particulièrement favorable à l'évaluation empirique. D'autre part, elle interroge le service public de l'eau à partir de la notion de commun, en mettant en évidence les limites de la démocratie de l'eau, tant dans ses formes représentatives que participatives.

L'analyse met ainsi en lumière les déséquilibres structurels de la gouvernance et la portée souvent formelle de la participation du public, et propose d'en renforcer l'effectivité en repensant les conditions juridiques de la délibération, notamment à partir d'exemples étrangers.

Le partage des eaux du fleuve du Congo : obstacles et défis

PAR ULRICH KEVIN KIANGUEBENI

Docteur en droit public – Docteur en Géographie – Enseignant-chercheur
Faculté de droit – Laboratoire de droit et science politique
Université Marien Ngouabi, Brazzaville Congo

ABSTRACT

Avec ses 4 700 kilomètres de longueur, le fleuve Congo est le deuxième plus long fleuve d'Afrique après le Nil. Prenant sa source sur les hauts plateaux à la limite de l'Afrique australe, ce fleuve est partagé la République démocratique du Congo et la République du Congo. De par son importance, ce fleuve joue un rôle majeur dans le développement de ces 2 pays. Il est une source d'énergie hydroélectrique et centre des échanges avec les pays voisins tout en participant à l'essor économique des 2 pays à travers les échanges commerciaux qu'il rend plus facile. Les moyens de transport qui peuvent être utilisés pour naviguer sur ce fleuve sont très variés, ce qui laisse d'énormes possibilités aux habitants. Le fleuve Congo est également un lieu très riche en ressources piscicoles. Ce qui favorise l'exercice de la pêche aussi bien industrielle que de subsistance. Le fleuve du Congo exerce un rôle majeur dans l'écosystème d'Afrique Centrale, la faune et la flore en dépendent largement. Des centaines d'espèces cohabitent dans ce riche bassin de biodiversité.

Cependant, il faut noter que les obstacles au partage des eaux du fleuve Congo entre les 2 pays résident principalement dans l'absence d'un cadre juridique commun de protection de ce fleuve. Ces obstacles sont à examiner au plan normatif et institutionnel. La coopération transfrontalière est insuffisante. C'est pourquoi il est indispensable pour les gouvernements de mettre en place un cadre juridique de coopération en matière de gestion des ressources en eau du fleuve Congo.

L'eau à l'âge de l'anthropocène (ou la propriété durable)

PAR GILLES LHUILIER

Professeur de droit ENS Rennes

Membre Senior de l'Institut Universitaire de France

ABSTRACT

Aujourd'hui, les discours sur l'eau et la durabilité, c'est à dire les nouveaux discours de l'Anthropocène, mettent en cause la propriété privé ou publique comme pouvoir absolu sur les choses et son corollaire, la liberté d'entreprendre sans limites, sources de la catastrophe environnementale à venir. Une ontologie dite relationnelle, qui n'oppose plus les humains et les non-humains (les choses), mais insiste sur leurs relations, devient le nouveau discours – la « vérité du politique » dirait Michel Foucault – dans lequel doit s'inscrire le droit. Le droit constitutionnalise désormais la durabilité, impose de très nombreuses obligations au propriétaire privé ou public (mesure des impacts, mesures de prévention et de vigilance, responsabilité, etc) qui transforment la propriété, introduisant l'environnement ou mieux, les écosystèmes – dans la relation homme/chose. C'est une propriété nouvelle dite durable, ainsi qu'une nouvelle conception de l'eau qui apparaît à l'Age de l'Anthropocène, une eau qui ne se partage plus seulement entre les hommes (conflits d'usages) mais aussi avec les éco systèmes.

THÈME 3

Le partage de l'eau : source de conflits

Contester pour gouverner : le rôle du contentieux dans les services d'eau en France

PAR JUSTINE LE FLOCH

Doctorante en management au sein de la Chaire EPPP à l'IAE Paris Sorbonne et rattachée à l'Institut d'Economie de l'Eau.

ABSTRACT

Dans un contexte de crise sociale et climatique, les citoyens mobilisent de nouvelles stratégies pour peser sur des décisions longtemps réservées aux autorités politiques. À l'instar d'autres secteurs fortement politisés, la gestion des services d'eau potable et d'assainissement fait l'objet de contestations croissantes, en particulier lorsqu'elle est confiée à des entreprises privées. Parmi ces stratégies, les recours juridiques se multiplient, visant à la fois les autorités publiques et les entreprises. Cette contribution examine l'équilibre entre des actions contentieuses motivées par une exigence légitime de bonne gestion des deniers publics et les comportements opportunistes de certaines parties prenantes. Dans un secteur dépourvu de régulation économique à l'échelle nationale, ces recours peuvent en effet à la fois contribuer à encadrer la gestion des contrats publics et devenir des instruments de contestation dont les finalités dépassent l'amélioration du service public.

Les difficultés juridiques liées au partage des eaux transfrontalières

PAR VICTORIA CHIU

Maître de conférences de droit public – Faculté de droit – Université Jean Moulin – Lyon 3 – Institut de droit de l'environnement

Responsable pédagogique du parcours Gouvernance des risques environnementaux – Master Risques et environnement

ABSTRACT

.La question du partage de l'eau se pose avec force, tout particulièrement dans le cas des eaux transfrontalières. Tant la protection globale de l'eau que la conciliation des différents usages de l'eau se heurtent au principe de souveraineté territoriale des États. En effet, le droit international de l'eau est très fortement dominé par ce dernier principe et par une conception fragmentée de la protection de l'eau.

La présente communication tentera d'identifier, dans un contexte de changement climatique et de pénurie d'eau, les défis de la gestion durable de l'eau dans les bassins transfrontaliers.

Justice distributive de l'eau : le cas des rivières polluées

PAR DAVID LOWING

Maitre de Conférence

ENS Rennes - CREM/Chaire RENEL

ABSTRACT

Lorsque différents acteurs publics se partagent une rivière, la question de la gestion de la pollution est un sujet récurrent et source de nombreux conflits. Une autorité en charge d'établir la responsabilité de chacun dans la pollution de la rivière se doit de suivre des principes moraux adaptés au cadre des rivières afin d'assurer la justice et l'équité entre les différents acteurs.

Pour soutenir un tel exercice, la microéconomie moderne, et plus particulièrement la théorie des jeux, a apporté de nombreuses contributions à l'intersection de la décision publique et de la philosophie morale. Nous allons explorer ces contributions, en partant des travaux originaux de Ni et Wang (Games and Economic Behaviour, 2007).

Le conflit dans la gouvernance de l'eau : vers une approche agonistique des communs

PAR ADRIEN LAURENT

Maître de conférences – Laboratoire DRM-MOST, Université Paris Dauphine-PSL
et LOUISE LECOMTE

Maîtresse de conférences – Laboratoire Magellan, iaelyon School of Management

ABSTRACT

La théorie des communs, telle qu'elle s'est structurée autour des travaux d'Elinor Ostrom (1990), repose sur une conception consensualiste de la gouvernance. Elle vise à prévenir les conflits par la clarification des droits, la participation des usagers à l'élaboration des règles et l'existence de mécanismes de résolution des différends. Dans cette perspective, le conflit apparaît principalement comme un dysfonctionnement institutionnel, symptôme d'un déficit de coopération ou de confiance.

Cette communication aborde au contraire le conflit comme une possible dimension constitutive, et non accidentelle, de la gouvernance des communs de l'eau. En mobilisant une littérature récente s'inscrivant dans l'approche dite de commoning (Linebaugh, 2008), nous soutenons qu'une gouvernance démocratique de l'eau ne suppose pas l'éradication du dissensus, mais son intégration dans les processus institutionnels du commun. Cette dimension agonistique prend un relief particulier dans le cas de l'eau, dont les caractéristiques matérielles, sociales et symboliques la distinguent d'autres ressources communes.

THÈME 4

Les outils de partage de l'eau, les attentes

L'impact des politiques publiques sur la gestion territoriale de l'eau : étude de cas « Terre des sources »

PAR GAELLE PETIT

Maître de Conférences

IEP de Rennes

ABSTRACT

Cette contribution est un cas d'étude sur le dispositif Terre de sources, développé comme politique publique en Bretagne par le syndicat Eau du bassin rennais.

Partage de l'eau et outils contractuels

PAR JEAN-BAPTISTE LENHOF

Maître de conférence HDR

ENS Rennes – Université de Rennes

ABSTRACT

Le « petit droit » imaginé par Carbonnier désigne les pratiques juridiques quotidiennes souvent invisibles, comme les contrats conclus sans conscience réelle. Parmi eux, le contrat d'adhésion occupe une place importante en dépit de son apparente banalité. Longtemps considéré comme une « notion sans régime » selon Malaurie, il est resté ignoré par le législateur et le juge jusqu'en 2016 date de la réforme du droit des contrats.

Cette marginalisation s'explique par son caractère atypique : Saleilles le concevait comme un règlement imposé plutôt qu'un véritable contrat fondé sur la négociation. La réforme de 2016 lui donne une première définition comme contrat de masse standardisé, avant qu'une révision en 2018 ne le redéfinisse comme un contrat dont les termes ne sont pas négociables.

Dans le domaine de la distribution de l'eau, le contrat d'adhésion a toujours été utilisé de manière spécifique, comme un outil adapté et autonome. Toutefois, son régime actuel, inspiré du droit de la consommation, fragilise sa sécurité juridique. En effet, les usagers peuvent désormais contester les clauses abusives, ce qui entre en contradiction avec les contraintes propres au service public de l'eau car ces contrats répondent à une logique collective de partage de la ressource, justifiant un encadrement particulier dépassant le droit commun.

Dès lors, il semble judicieux de proposer de remettre en cause le régime actuel du contrat d'adhésion dans ce secteur. Il suggère également de repenser la typologie contractuelle issue de 2016, en réexaminant la conception initiale de Saleilles fondée sur une dimension réglementaire de l'offre.

L'impact des rappels informationnels sur la consommation d'eau potable : une étude expérimentale avec tarifications plus ou moins complexes.

PAR MARIE-ESTELLE BINET

Professeure des Universités

Université de Brest – Ifremer – CNRS – AMURE – IUEM

ABSTRACT

Nous mettons en œuvre une expérience de laboratoire dans laquelle les participants doivent réaliser des choix de consommation. Les participants, choisissent à plusieurs reprises des niveaux de consommation selon les différents schémas tarifaires plus ou moins complexes. On compare ainsi la tarification Constant Block Rate (CBR), dans laquelle le prix marginal unitaire reste constant à un schéma d'Increasing Block Rate (IBR) ou le prix augmente au-dessus d'un certain seuil (taux par tranche croissant), ou à un schéma SP (super-progressive). Chaque participant a une valeur optimale qui lui est associée mais qu'il ne connaît pas. Elle correspond au gain maximum, obtenu si la facture est correctement calculée. On observe que la grande majorité des choix sont optimaux, plus fréquemment avec les tarifications IBR et SP qu'avec CBR. Un nombre important de ceux qui ne le sont pas révèlent une surconsommation. Nous étudions alors l'impact d'incitations non-monétaires sur ces erreurs. Certains des participants reçoivent ainsi des rappels sur le calcul de la facture (Bill Reminder, BR), et d'autres reçoivent en plus du BR un rappel de leur prix marginal (Price Reminder, PR). Nos résultats montrent que les coups de pouce informationnels (nudges) aident une majorité de participants à converger vers leur valeur optimale. Ces traitements semblent efficaces pour réduire les erreurs, dans le cadre de tarification simples (CBR, SP) mais semblent ne plus l'être dès que le schéma tarifaire se complexifie (IBR).

Intermunicipal Cooperation and Utility Strategies : To Cooperate or Not to Cooperate ?

PAR ALEXANDRE MAYOL

Professeur des universités en économie

Université de Lille – LEM et co-directeur de l'Institut d'Économie de l'Eau

ABSTRACT

Cette contribution analyse l'efficacité de la coopération intercommunale dans la gestion de l'eau en France (2008–2023) via un modèle de jeu stratégique. En distinguant les coûts techniques des coûts de coordination, les auteurs démontrent que la coopération n'est pas systématiquement efficace, notamment en raison de la convexité des coûts et des règles de répartition des charges. L'étude empirique de 420 000 observations révèle que si des économies d'échelle existent, elles sont limitées par des effets de rente et des dynamiques de pouvoir internes. Les résultats soulignent que les communes dominantes peuvent pénaliser les plus petites et que les syndicats s'avèrent souvent moins efficaces que les intercommunalités.

En conclusion, l'article nuance les bénéfices de l'intercommunalité en précisant les conditions institutionnelles et politiques nécessaires à une gouvernance de l'eau réellement performante et équitable.

CRÉDITS ET REMERCIEMENTS

Direction scientifique

Jean-Baptiste Lenhof

Organisation

Direction

Léa Devané

Flora-Marie Bourras

Équipe

Nicolas Wiedemann-Goiran

Pierre-Elio Dupont-Zampini

Gabriel Provost

Joséphine Caussil

Emilie Vergne

Louise Pastor-Diez

Marguerite Tardif

Ambre Ponsard

Partenaires

Un grand merci à :

- L'association UbiDEM, notamment Loane Soler, Cassandra Delbreilh, et Camille Fonteneau
- Le département DEM, et notamment Maurine Warner, assistante du département
- La vice-présidence recherche de l'ENS Rennes
- Au service communication de l'ENS, notamment Valérie Bruneau



L'eau en partage
Par le département Droit- Économie-Management de l'ENS Rennes
et l'association UbiDEM



